

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 février 2015

MALADIE DE LYME - (N° 2291)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 12

présenté par  
M. Vannson

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 2, après le mot :

« rapport »

insérer les mots :

« présente le bilan des actions relatives à la maladie de Lyme qui ont été engagées. Il »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport remis par le Haut conseil de la santé publique formule des recommandations et présente des pistes de travail afin d'améliorer la connaissance de la maladie de Lyme, le diagnostic et la prise en charge des patients qui en sont atteints. Le rapport demandé à l'article premier pourrait constituer un point d'étape des actions déjà entreprises à cet effet.